

MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL : 15 JUILLET 2024 à 20H
A LA SALLE CULTURELLE DE LA GRANGE AUX DIMES****Date de convocation** : 10 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 11

Etaient présents : Robert BIAGI, Cyrille MARTINEAU, Katia DUMARTIN, Alain AGATOR, Pascale HUET Franck BAUNEZ, Laure GILLOT, Julien HANNOIR, Anthony NORBERT, Laurent POISSONNEAU, Sandrine URIEN**Etait (ent) absent (s) excusé(s)** : Jean-Christophe URIEN**Etait (ent) absent (s) non excusé(s)** : Fanny OLLIVRY, Céline ZULBERTI**Secrétaire de séance** : Anthony NORBERT**Date de publication** : 16 juillet 2024**ORDRE DU JOUR** :

- *Approbation du ou des procès-verbaux : 13 juin 2024 et 19 juin 2024*
- *Indemnité de fonction des élus (maire, adjoints, conseillers municipaux) : mise à jour du tableau des bénéficiaires*
- *Transformation d'une maison en une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et bureaux : autorisation de signature de marchés*
- *Travaux d'aménagement de la salle du Tilleul : avenants*
- *Travaux de rénovation énergétique de l'école Nicolas Condorcet : avenant à la mission de maîtrise d'œuvre*
- *Programme culturel septembre 2024 à juin 2025 : présentation de la programmation et tarification*
- *Finances :*
 - *Fixation de la durée d'amortissement*
 - *Admission en créance éteinte*
- *Informations diverses*

Les procès-verbaux des réunions du 13 juin 2024 et du 19 juin 2024 ont été adoptés (11 pour.)

DEL-202445

INDEMNITÉ DE FONCTION DES ÉLUS (maire, adjoints, conseillers municipaux) : Mise à jour du tableau des bénéficiaires

M. le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n° DEL-202202 du 24 janvier 2022 définissant, entre autre, le montant des indemnités des élus.

Il ajoute que suite à la démission de Mme Elisabeth LALANDE (lettre reçue en mairie le 8 juillet 2024) il y lieu de réactualiser le tableau des indemnités des élus, bien que celles-ci restent inchangées.

Les termes de la délibération du 24 janvier 2022 sont :

- les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des maires et des adjoints, issus des articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 constatant l'élection du maire ainsi que l'élection des 4 adjoints
- Considérant que pour une commune dont la population se situe entre 1 000 et 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité de maire en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 51.6%
- Considérant que pour une commune dont la population se situe entre 1 000 et 3 499 habitants le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 19.8%
- Considérant que dans les communes de moins de 100 000 habitants, il peut être versé une indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal qui peut être au maximum égal à 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique dans la limite de l'enveloppe maximale susceptible d'être allouée au Maire et aux adjoints en exercice
- Considérant que les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions en application des articles L.2122-18 et L.2122-20 peuvent percevoir une indemnité allouée par le Conseil Municipal dans la limite de l'enveloppe maximale susceptible d'être allouée au Maire et aux adjoints de la commune. Cette indemnité n'est pas cumulable avec celle précédemment évoquée

	MAIRES ❶		ADJOINTS	
	Taux Maximal/IB terminal de la FPT Soit 3 889,40 €* 51.60%	Indemnité mensuelle brute maximale 2 006.93 €* 19.80%	Taux Maximal/IB terminal de la FPT Soit 3 889,40 €* 19.80%	Indemnité mensuelle brute maximale 770.10 €* 19.80%
De 1 000 à 3 499 habitants	51.60%	2 006.93 €* 19.80%	19.80%	770.10 €* 19.80%

*A titre indicatif, montant en 2020

Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, (11 pour), décide de confirmer :

♦ l'indemnité du Maire, M. Robert BIAGI, est calculée par référence au barème fixé par l'art. L.2123-23 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune :

M. Robert BIAGI, Maire, percevra de droit le montant maximum, soit ❶ 51.60% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

♦ les indemnités des adjoints sont calculées par référence au barème fixé pour la strate de population correspondant à celle de la commune. Elles correspondent au taux de 14.10 % appliqué sur la valeur maximale de l'indice brut terminal

- 1^{er} Adjoint : M. Cyrille MARTINEAU
- 2^{ème} Adjoint : Mme Katia DUMARTIN
- 3^{ème} Adjoint : M. Alain AGATOR
- 4^{ème} Adjoint : Mme Pascale HUET

Cette indemnité correspond au taux de 27.32 % de l'indemnité accordée au Maire.

♦ l'indemnité du conseiller municipal délégué est calculée par référence au barème fixé pour la strate de population correspondant à celle de la commune. Elle correspond au taux de 7.05 % appliqué sur la valeur maximale de l'indice brut terminal

- conseiller municipal délégué : Mme Céline ZULBERTI

Cette indemnité correspond au taux de 13.66 % de l'indemnité accordée au Maire.

♦ les indemnités des conseillers municipaux sont calculées par référence au barème fixé pour la strate de population correspondant à celle de la commune. Elles correspondent au taux de 1.75 % appliqué sur la valeur maximale de l'indice brut terminal

Cette indemnité correspond au taux de 3.39 % de l'indemnité accordée au Maire.

Ces indemnités, qui seront versées mensuellement, subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les crédits nécessaires sont inscrits ou seront inscrits au budget communal.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités versées aux élus de la commune de SOULAINES SUR AUBANCE est annexé à la délibération.

**TABLEAU ANNEXE RECAPITULATIF
DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES
VERSEES AUX ELUS
DE LA COMMUNE DE SOULAINES SUR AUBANCE**

Délibération n°DEL-202445 du Conseil Municipal du 15 juillet 2024

NOM et Prénom	FONCTION (maire, adjoint ou conseiller municipal)	Taux fixé par rapport à l'indice brut terminal de la FPT
BIAGI Robert	Maire	51.60 %
MARTINEAU Cyrille	Adjoint	14.10 %
DUMARTIN Katia	Adjoint	14.10 %
AGATOR Alain	Adjoint	14.10 %
HUET Pascale	Adjoint	14.10 %
BAUNEZ Franck	Conseiller municipal	1.75 %
GILLOT Laure	«	1.75 %
HANNOIR Julien	«	1.75 %
NORBERT Anthony	«	1.75 %
OLLIVRY Fanny	«	1.75 %
URIEN Jean-Christophe	«	1.75 %
URIEN Sandrine	«	1.75 %
POISSONNEAU Laurent	«	1.75 %
ZULBERTI Céline	Conseiller municipal délégué	7.05 %

DEL-202446

TRANSFORMATION D'UNE MAISON EN UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) ET BUREAUX :

AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHES

M. le Maire rappelle que par délibération n°DEL-202442 en date du 19 juin 2024, le Conseil Municipal a autorisé, pour les travaux de transformation d'une maison en une maison d'assistantes maternelles (MAM) et bureaux, la signature des marchés ci-après :

Lots	Corps d'état	Entreprises	Option HT	Montant HT
1	VRD	LE BIHAN BATIMENT		12 750,00 €
2	Gros-œuvre – ravalement	LE BIHAN BATIMENT		31 600,00 €
3	Charpente bois – murs ossatures bois – bardage bois	MELLIER		8 776,87 €
4	Couverture –zinguerie	AICP DESNOES		5 597,00 €
5	Menuiseries extérieures	ATELIER CELESTE PES	1 861,65 €	26 954,17 €
6	Menuiseries intérieures	MENUISERIE DE L'AUBANCE		18 202,97 €
7	Doublages –cloisons sèches – isolation – faux-plafonds - faïences	ACR		51 125,64 €
8	Peinture – sols collés PVC	TDF SASU		29 870,77 €
9	Espaces verts – clôtures	CLOUET PAYSAGE		9 079,22 €
10	Plomberie – climatisation – ventilation	DIONNEAU		40 300,26 €
11	Electricité courants forts et faibles	ATEBI		48 856,49 €
		Montant total HT	1 861,65 €	283 113,39 €

Il précise que des erreurs ayant été constatées dans la reprise de certains montants, il y a lieu de délibérer à nouveau pour 2 lots, à savoir : pour le lot 8, montant TTC repris et non le HT ; pour le lot 10, erreur dans les centimes ; pour les autres, aucune modification.

Il ajoute que ces erreurs matérielles n'ont aucune incidence sur le classement des offres.

Lots	Corps d'état	Entreprises	Option HT	Montant HT
1	VRD	LE BIHAN BATIMENT		12 750,00 €
2	Gros-œuvre – ravalement	LE BIHAN BATIMENT		31 600,00 €
3	Charpente bois – murs ossatures bois – bardage bois	MELLIER		8 776,87 €
4	Couverture –zinguerie	AICP DESNOES		5 597,00 €
5	Menuiseries extérieures	ATELIER CELESTE PES	1 861,65 €	26 954,17 €
6	Menuiseries intérieures	MENUISERIE DE L'AUBANCE		18 202,97 €
7	Doublages –cloisons sèches – isolation – faux-plafonds - faïences	ACR		51 125,64 €
8	Peinture – sols collés PVC	TDF SASU		24 892,31 €
9	Espaces verts – clôtures	CLOUET PAYSAGE		9 079,22 €
10	Plomberie – climatisation – ventilation	DIONNEAU		40 300,28 €
11	Electricité courants forts et faibles	ATEBI		48 856,49 €
		Montant total HT	1 861,65 €	278 134,95 €

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (11 pour), confirme sa décision

- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés des lots 8 et 10 et tous documents relatifs à ce dossier.
- Pour les autres lots, décision du 19 juin 2024 (délibération n°DEL-202442)

DEL-202447

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SALLE DU TILLEUL : AVENANTS

M. le Maire rappelle que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la salle du Tilleul, le Conseil Municipal par délibérations en date du 3 juillet 2023 (n°DEL-202332) et du 16 octobre 2023 (n°DEL-20244) a retenu les entreprises pour les différents lots.

Il précise qu'il est nécessaire de conclure des avenants tels que récapitulés ci-dessous :

N° lot	N° avenant	Montant initial en € HT	Prestation supplémentaire	Montant de la prestation en € HT	Nouveau montant en € HT
2 – gros-œuvre	2	76 377,30	Reprise de mur de clôture côté accès, reprise de maçonnerie, réalisation d'un chaînage	2 815,20	79 192,50
7 – menuiseries intérieures	1	6 283,24	Fabrication d'un habillage menuiserie à peindre	2 140,64	8 423,88

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (11 pour),

- Accepte les avenants tels que présentés ;
- Autorise M. le Maire à signer ces avenants et toutes pièces afférentes à ce dossier.

DEL-202448

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE NICOLAS CONDORCET : AVENANT A LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

M. le Maire rappelle que par délibération n°DEL-202355 en date du 20 novembre 2023, le Conseil Municipal a retenu le bureau d'études BatiMgie dans le cadre du projet de rénovation énergétique de l'école publique Nicolas Condorcet. Le montant de la prestation s'élève à 55 295,00 € HT.

Il ajoute que depuis cette date le projet s'est affiné. Le bureau d'études souhaite être accompagné du cabinet d'architecture JAHAN.

Cette décision n'a aucune incidence sur le montant de la prestation.

Les honoraires seraient répartis comme suit :

- ...Bureau d'études BatiMgie (mandataire) : 46 595,00 € HT
- ...Cabinet d'Architecture JAHAN (cotraitant) : 8 700,00 € HT

Il précise qu'il est nécessaire de conclure un avenant intégrant ce changement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (11 pour),

- Accepte la répartition des honoraires telle que présentée ;
- Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant et tous documents inhérents à ce dossier.

DEL-202449

PROGRAMME CULTUREL SEPTEMBRE 2024 à JUIN 2025 : PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION & TARIFICATION

Mme Pascale HUET, Adjointe à la Culture, informe le Conseil Municipal de la programmation culturelle sur la période de septembre 2024 à juin 2025 à la salle culturelle de la Grange aux Dîmes. Elle ajoute qu'il est nécessaire de définir les tarifs de la billetterie pour chaque spectacle et animation programmés, à savoir :

POUR LA PROGRAMMATION DES SPECTACLES

DATE	GENRE	PRESTATAIRES	COÛT DU SPECTACLE
Sam 28/09/2024	Duo Clowns	Compagnie Baltinbanques	651,00
Sam 30/11/2024	Folk, Pop, Rock	N & P Prod Groupe "Spotted Lemons"	600,00 €
Sam 14/12/2024	Humoriste	Lou-Anne PROTIN	700,00 €
Sam 18/01/2025	Théâtre	loul Musique	896,75 €
Sam 1/02/2025	Humoriste	Antoine FOUCHET	300,00 €
Sam 5/04/2025	Concert « Coline Linder en trio »	Le Mouton à 5 Pattes	1 318,65 €

Elle suggère de maintenir les tarifs de la précédente saison :

TARIFICATION

	Tarif actuel	Proposition
Tarif plein (TP)*	12,00 €	12,00 €
Tarif autres (TPRF)*	7,50 €	7,50 €
Tarif réduit (TR)*	5,00 €	5,00 €

*TP (tarif plein) ; *TPRF (tarif préférentiel) : Soulainois (e)

*TR (tarif réduit) : scolaire / étudiant / demandeur d'emploi / situation de handicap

TARIFICATION POUR LES SEANCES DE CINEMA

	Tarif actuel	Proposition
Tarif (plus de 14 ans)	5 €	5 €
Tarif enfants (moins de 14 ans)	2 €	2 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (11 pour), adopte :

- la programmation ci-dessus ;
- les tarifs tels que proposés ;
- autorise M. le Maire ou l'Adjointe déléguée à la culture à signer les différents contrats ou tous documents relatifs à ce dossier.

FINANCES : FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT

Vu la délibération du 14 décembre 2009 relative à la durée d'amortissement comptable pour les frais d'études non suivis de réalisations, imputés en section d'investissement au compte 202 et au compte 2031 ;

Vu la délibération n°44 du 10 juin 2013 relative à la durée d'amortissement comptable pour les subventions d'équipement, imputées en section d'investissement (compte 204) ;

Considérant que le plan de compte M57 a modifié la liste des comptes d'immobilisation ainsi que les durées d'amortissement, il est indispensable de se prononcer à nouveau sur les durées d'amortissement ;

M. le Maire propose donc :

Article	Libellé des comptes d'immobilisation	Durée d'amortissement
204...1	Subventions d'équipement versées : Biens mobiliers, matériel et études	2 années
204...2	Subventions d'équipement versées : Biens immobiliers et installations	2 années
2046	Subventions d'équipement versées : Attributions de compensation d'investissement	1 année
202 / 2031	Pas d'amortissement	/

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (11 pour),

- décide de retenir les durées d'amortissement telles que présentées.

Les délibérations du 14 décembre 2009 et du 10 juin 2013 sont abrogées.

FINANCES : ADMISSION EN CREANCE ETEINTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande d'admission en créance éteinte présentée par le comptable public de la trésorerie de Trélazé (SGC Couronne d'Angers) concernant un titre de recettes afférent à l'exercice 2017 du budget communal (47000) ;

Considérant le montant de ce titre de recettes irrécouvrables de 13 464,81 € ;

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (11 pour),

- Accepte l'admission en créance éteinte du titre de recettes telle que présentée par le comptable public pour un montant de 13 464,81 €.

Cette dépense sera imputée à l'article 6542 du budget communal.

INFORMATIONS DIVERSES

Voirie :

- Centre bourg : les finitions sont faites place de l'église et rue de l'Aubance.
- Sécurisation routière :
 - o Malnoue : début des travaux octobre 2024
 - o Grand Soulé : dossier à traiter en octobre 2024
 - o Marzelle : projet toujours en discussion avec le service départemental des routes

Aménagement :

- Agrandissement et réorganisation du Parking de l'Union en octobre 2024

Bâtiments :

- Espace Tilleul : livraison initialement prévue fin août 2024, report probable fin septembre
- Gîte communal : permis de construire finalisé, reprise de la réflexion sur l'aménagement intérieur compte tenu de la modification du nombre maximal de personnes accueillies, préparation en septembre 2024 de l'appel d'offres pour Travaux

Enfance et jeunesse :

- Retour sur la Fête de l'école (é » juin 2024)
- Point sur l'accueil de loisir et les séjours en été 2024 pour l'enfance
- CTG : Semaine de la Parentalité en préparation pour la période du 27 septembre au 5 octobre 2024, en partenariat avec Mûrs-Erigné
- Le recrutement d'un animateur est en cours, en remplacement d'un animateur partant

Environnement :

- Journée de sensibilisation des agents communaux sur le changement climatique, le 18 septembre 2024 en partenariat avec Les Ponts-de-Cé, Mûrs-Erigné et Sainte-Gemmes-sur-Loire
- Atlas de la biodiversité :
 - o Animations pour les enfants de l'accueil de Loisirs
 - o Début des inventaires conjoints ALM/commune

Culture :

- Retour sur la soirée de théâtre en plein air du 12 juillet 2024
- Flyer sur la Programmation culturelle 2024-2025 en préparation (cf délibération ce jour)
- Evénement *Soulaines fait sa rentrée 2024* : festivités prévues le weekend du 31 août (animations musicales et repas partagé) et du 1^{er} septembre 2024 (vide-greniers du Comité des Fêtes)

Fin de la séance : 21h52

Fait à SOULAINES SUR AUBANCE le 30 juillet 2024

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Anthony NORBERT



Robert BIAGI



DÉLIBÉRATION(S) ADOPTÉE(S) LORS DE LA SÉANCE DU 15 JUILLET 2024

N° délibération	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	VOTE
DEL-202445	Indemnité de fonction des élus (maire, adjoints, conseillers municipaux) : mise à jour du tableau des bénéficiaires	Pour : 11 Contre : / Abstention : /
DEL-202446	Transformation d'une maison en une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) et bureaux : autorisation de signature de marchés	Pour : 11 Contre : / Abstention : /
DEL-202447	Travaux d'aménagement de la salle du Tilleul : avenants	Pour : 11 Contre : / Abstention : /
DEL-202448	Travaux de rénovation énergétique de l'école Nicolas Condorcet : avenant à la mission de maîtrise d'œuvre	Pour : 11 Contre : / Abstention : /
DEL-202449	Programme culturel septembre 2024 à juin 2025 : présentation de la programmation et tarification	Pour : 11 Contre : / Abstention : /
DEL-202450	Finances : Fixation de la durée d'amortissement	Pour : 11 Contre : / Abstention : /
DEL-202451	Finances : Admission en créance éteinte	Pour : 11 Contre : / Abstention : /